

Assemblée des délégués du 25 octobre 2011

Point 3 de l'ordre du jour : Budgets de fonctionnement et des investissements 2012

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Administration, culture et loisirs, finances

01 Exécutif

012 Exécutif (Comité de direction, commissions)

Les jetons de présence des membres du Comité de direction sont pris en charge par Mobul. Ces derniers sont fixés sur la base de ceux du Comité directeur de l'ARG; c'est-à-dire à Fr. 50.00 de l'heure pour le Président et à Fr. 40.00 de l'heure pour les membres du Comité qui représentent les Autorités communales. Les membres du Comité faisant partie de l'Administration cantonale ne sont pas défrayés par Mobul.

02 Administration

020 Administration générale

Le mandat administratif comprend le défraiement du Département technique de la Ville de Bulle dans le cadre des tâches administratives et techniques qui lui sont confiées. Les tarifs appliqués correspondent aux recommandations KBOB, - 15 %, selon décision du Comité de direction du 15.12.2008. L'activité du mandat administratif est identique par rapport au budget 2011.

Le mandat du suivi du projet d'agglomération comprend les honoraires des mandataires externes auxquels il est nécessaire de faire appel pour la réalisation de certains points du suivi du projet d'agglomération pour un montant de Fr. 40'000.00. Cela consiste notamment à effectuer les tâches demandées par la Confédération (rapports, présentation des dossiers des mesures, etc.) dans le cadre de la réalisation du projet d'agglomération, y compris le rapport qui doit être remis à la Confédération en juin 2012, en relation avec le fait que Mobul ne présentera pas de dossier de projet d'agglomération de 2^{ème} génération.

32 Médias

320 Informations intercommunales - Communication

Le montant prévu pour les frais Internet est lié à la restructuration du site par rapport à l'évolution de la réalisation du projet d'agglomération et à l'approbation du plan directeur d'agglomération. De plus, suite à la nouvelle loi sur l'information qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, les documents en relation avec l'Assemblée des délégués doivent être publiés sur le site Internet (convocations, procès-verbaux, etc.). D'autre part, l'arborescence doit être revue pour rendre le site plus convivial pour l'utilisateur.

Un montant de Fr. 10'000.00 est budgété pour la communication générale en vue de l'établissement éventuel d'une 2^{ème} édition du journal « Mobul » en relation avec l'évolution de la réalisation du projet d'agglomération.

94 Gérance de la fortune et des dettes940 Intérêts et amortissements

Le poste des intérêts des comptes courants est légèrement supérieur par rapport au budget 2011.

Participations des communes aux frais administratifs, de communication et financiers

Les montants des chapitres 0 Administration – 3 Culture et loisirs – 9 Finances (excepté chapitre 941) sont financés selon la clef de répartition établie dans les statuts (article 15, al. 1, lettre c), soit en francs par habitant au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat, pondérée par l'indice total utilisé pour la classification des communes pour la Gruyère.

Les participations des communes sont détaillées dans les annexes qui accompagnent le budget 2012.

b) Transports et communications65 Trafic régional650 Trafic d'agglomération

Un montant de Fr. 50'000.00 est prévu pour la modification des aménagements provisoires des arrêts de bus. En effet, ces derniers ont été autorisés à titre expérimental pour une durée d'une année. A l'issue de cette période expérimentale, un rapport a été établi pour faire le point de la situation. Ce rapport a révélé que des mesures complémentaires devaient être prises à certains arrêts pour améliorer la sécurité. Les arrêts de bus définitifs seront aménagés au fur à mesure de la réalisation du projet d'agglomération.

Pour le poste relatif à la communication générale, un montant de Fr. 10'000.00 est prévu en fonction de la mise en place de la ligne 3 de Planchy qui devrait entrer en fonction pour 2013, sous réserve de l'avancement des études.

Le budget 2012 prévoit des honoraires et des frais d'études liés à la mise en place de la ligne 3 de Planchy pour un montant de Fr. 10'000.00. Ce montant est subventionné par le Canton à raison de 50 %. Ce poste comprend également les honoraires d'avocat pour un montant de Fr. 15'000.00, relatif au traitement du recours déposé au Tribunal fédéral contre l'attribution du marché des bus aux TPF.

Pour la troisième année d'exploitation du réseau urbain, un montant de Fr. 2'022'000.00 est budgété pour les prestations des TPF. Il y a une augmentation de Fr. 522'000.00 par rapport au budget 2011. Cette augmentation s'explique principalement du fait que des extensions d'horaires sont prévues pour le vendredi et samedi en soirée, ainsi que pour la journée du dimanche. Les frais d'exploitation du réseau urbain sont financés à 60 % par le Canton qui a budgétisé, dans son plan financier pour 2012, une subvention de Fr. 1'213'000.00 pour Mobul.

Participations des communes aux frais du trafic d'agglomération

Les montants du chapitre 650 Trafic d'agglomération sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 15, al. 1, lettre a), soit en francs par habitant au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat, pondérée par l'indice total utilisé pour la classification des communes pour la Gruyère. A noter que la Commune du Pâquier ne participe pas à ces frais, étant donné qu'elle n'est pas desservie par le réseau urbain de transports publics.

Les participations des communes sont détaillées dans les annexes qui accompagnent le budget 2012.

2. INVESTISSEMENTS

a) Transports et communications

620 Routes communales et génie civil

En préambule, nous mentionnons que l'ensemble des mesures prévues dans le budget 2011 n'ont pas été réalisées. En effet, certaines d'entre elles sont en cours de réalisation alors que d'autres n'ont pas encore débuté en fonction de l'avancement des procédures d'approbation des projets. La plupart des mesures sont donc reprises pour le budget 2012 en fonction des travaux annoncés par les Communes membres.

Le budget 2012 prend donc en compte les subventions fédérales octroyées à Mobul pour les travaux du projet d'agglomération qui seront réalisés en 2012. Des mesures seront entreprises sur les territoires de Bulle, Le Pâquier et Riaz.

Afin de ne pas mettre à charge des communes des participations à Mobul qui ne seraient pas en proportion des investissements consentis, ces dernières seront facturées à la fin de la réalisation des travaux prévus au projet d'agglomération.

Les projets M2 Bulle-Réaménagement de l'axe d'entrée sud et M13 Le Pâquier-Réaménagement du centre du village seront en partie réalisés en 2012. Ces mesures n'étant pas directement soutenues par la Confédération, Mobul versera dans une première phase uniquement une partie de l'ensemble des subventions demandées par les communes membres. De cette manière, aucune dette supplémentaire ne sera mise à charge de Mobul.

Par ailleurs, une convention a été conclue entre l'Etat de Fribourg et Mobul, relative aux implications financières du projet d'agglomération pour les deux parties. Il en ressort que le Canton prendra à sa charge le coût des travaux lui incombant au titre des routes cantonales.

Les montants des comptes du chapitre 620 Routes communales et génie civil sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 15, al. 1, lettre b), soit : *la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des commune(s) où les travaux sont exécutés ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20 % en francs par habitant au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat, pondérée par l'indice total utilisé pour la classification des communes pour la Gruyère.*

650 Trafic d'agglomération

Les montants budgétés pour 2012 représentent les participations communales relatives aux amortissements des frais investis en 2009 pour les aménagements provisoires des arrêts de bus. Au printemps 2010, l'Assemblée des délégués a décidé d'amortir ces installations sur une durée de quatre ans au lieu des trois ans prévus initialement en raison du dépassement des coûts. Malheureusement, les montants nécessaires n'ont pas été inscrits au budget 2011. Afin de ne pas charger les budgets des Communes membres, le Comité de direction propose de prolonger la durée pour l'amortissement de la dette, soit sur cinq ans au lieu de quatre ans. Dès lors, les participations communales relatives à l'amortissement des aménagements provisoires des arrêts de bus pour 2012 se montent à Fr. 74'790.00 alors que le solde définitif de l'amortissement sera budgété pour 2013.

Les montants des comptes du chapitre 650 Trafic d'agglomération sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 15, al. 1, lettre a), soit en francs par habitant au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat, pondérée par l'indice total utilisé pour la classification des communes pour la Gruyère. A noter que la Commune du Pâquier ne participe pas à ces investissements, étant donné qu'elle n'est pas desservie par le réseau urbain de transports publics.

En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets de fonctionnement et des investissements 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

Au nom du Comité de direction

La Vice-Présidente
Antoinette Badoud



Le Président
Yves Sudan

